



Comment régulariser un ami sans papier

Par **graci**, le **15/05/2009** à **12:08**

Bonjour,
Mon ami d'origine cap-verdien est rentré en France voilà 9 ans maintenant avec des papiers d'un membre de sa famille, avec ses papiers il a pu travailler ici en France mais voilà, maintenant ce membre de la famille est venu ici en France et souhaite récupérer ses papiers. Cela fait que mon ami se retrouve en situation irrégulière il a seulement que son passeport cap-verdien à son propre nom. Maintenant le problème est qu'il ne peut plus travailler il est coincé, et ma question est comment faut-il faire pour le régulariser, quelle démarche administrative faut-il entreprendre ? C'est vraiment urgent, est-ce que quelqu'un pourrait m'informer SVP ? Merci d'avance.

Par **anais16**, le **29/05/2009** à **20:30**

Bonjour,
votre ami est dans une situation telle qu'aucune forme de régularisation ne semble vraiment satisfaisante.
A moins d'être mariée à une Française ou parent d'enfant français, il ne peut prétendre à aucun titre de séjour délivré de plein droit.
Vous dites qu'il est en France depuis 9 ans, il pourrait jouer sur son intégration et ses attaches privées et familiales en France.
S'il a un visa d'entrée d'il y a 9 ans, c'est déjà une preuve. Ne pouvant se prévaloir d'éventuelles fiches de payes à un autre nom, il faudrait qu'il puisse prouver autrement sa présence en France durant toutes ces années, par des papiers officiels ou des factures à son vrai nom. L'idéal serait qu'il attende 10 ans de présence en France pour également demander une régularisation exceptionnelle, mais rien n'est joué.
Ce type de dossier de régularisation est très délicat et fortement susceptible d'un rejet en préfecture. Aussi, avant de se faire connaître de l'administration, veillez bien à fournir un dossier des plus complet.

Par **Graciano**, le **02/01/2011** à **15:32**

Bonjour chers frères,rnrnJe viens auprès de vous afin de solliciter votre aide. rnJe suis en france pour des raison scolaire depuis 2007 et je suis renté légalement mais j'ai perdu mes papiers après échec scolaire. Je dispose encore de mon passeport diplomatique en tant que fils d'ayant droit valable jusqu'en 2012. Aussi, j'ai travaillé sans papiers pendant 1 an pour une agence d'intérim pour faire des animations commerciales.rnJe vous prie de bien vouloir m'aider en me donnant la démarche à suivre pour ma régularisation.rnrnMerci à tous que Dieu vous garde.

Par **babali**, le **16/07/2013** à **19:39**

bonjour Sandie,rnJe suis étudiant étranger en science de l'éducation 3è année mais je n'arrive pas avoir mon diplôme et ça fait 4ans la préfecture me donne un récépissés 'ont autoriser à travailler et j'ai un enfant de 2 ans et une fille de 16 ans pour mon mari qui a une carte de dix ans. Est-ce que quelqu'un peut m'aider s'il vous plait?